



Perte de tous les documents originaux par avocat

Par Visiteur

J'ai confié 2 dossiers pour ma défense contre une multinationale à un avocat. Pour une affaire le TGI m'a condamné. N'ayant plus confiance à cet avocat, je lui ai déssaisi des dossiers. J'avais payé entièrement les honaires de cet avocat. A ma demande il n'a pas voulu me remettre les dossiers en mains propres. Pour un dossier ou j'étais condamné, je l'ai confié à un autre avocat afin qu'il fasse appel du jugement. Cet avocat lui a transmis un dossier par courrier comportant uniquement que des photocopies. Il s'avère que cet avocat m'a dit qu'il ne retrouve plus tous les originaux des 2 dossiers. Suite à la perte des originaux des 2 dossiers il m'a dit qu'il a déclaré le sinistre à son assurance. Mon avocat actuel m'a attesté par écrit que la perte de l'ensemble des originaux m'est très préjudiciable. Cette perte relevant de la responsabilité civile et professionnelle de l'avocat c'est son assurance qui va couvrir ses risques. Les photocopies n'étant valables que si on présente les originaux, les conséquences de cette perte étant très grave car il s'agit d'une affaire de contrefaçon contre une multinationale en cours d'instance devant la cour d'appel dont le préjudice en ma faveur est d'environ dix millions d'euros, j'ai chiffré le préjudice de la perte de tous les documents originaux à deux millions d'euros. Pouvez-vous me dire

si l'assurance civile professionnelle des avocats couvre de tels risques.

Je vous remercie d'une réponse rapide de votre part.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

Il n'y a absolument aucun problème.

Je n'ai plus le chiffre en tête mais le plafond de remboursement ne peut pas être inférieur à 2 700 000 euros et il me semble qu'à Paris, la moyenne constatée se rapproche en réalité des 3 500 000 euros.

Cordialement.